



On s'abonne au bureau de la rédaction rue Souverain-Pont, n. 320; chez les dames MAHOUX et de SARTORIUS, maison joignante; et M. LATOUR, imprimeur-libraire, rue du Pont-à-elle, continuera à recevoir, concurremment avec les autres bureaux, les avis et annonces.

On reçoit aussi des abonnemens chez M. BERTHOT libraire, marché au bois, à Bruxelles, et chez tous les directeurs des postes du royaume. Le prix de l'abonnement est de 4 flor. 25 cts. P.-B., par trimestre pour Liège, et de 5 flor. 19 cts. P.-B., pour les autres villes du royaume.

Mathieu

GAZETTE DE LIÈGE.

AFRIQUE.

Tanger, le 17 novembre. — L'empereur de Maroc avait demandé au roi d'Espagne la grâce de plusieurs individus qui s'étaient réfugiés dans ses états pour se soustraire à la condamnation prononcée contre eux comme moteurs des troubles de la péninsule. S. M. C. vient de faire connaître qu'elle accorde la vie sauve à ces transfuges, sous la condition toutefois qu'ils seront remis entre les mains de son consul à Tanger. L'empereur s'est borné à répondre: *Nous verrons*, au pilote maure, chargé de la remise de la dépêche relative à cet objet.

SUÈDE.

Stockholm, le 25 novembre. — La petite salle du spectacle vis-à-vis du palais royal, a été incendiée hier soir, au moment de la représentation. Heureusement le nombre des spectateurs n'était pas grand, de sorte que chacun a pu se sauver. Cependant un ouvrier et deux servantes attachés au théâtre ont péri.

ANGLETERRE.

Londres, le 7 décembre. — Don J. Hurtado, ministre de Colombie, a travaillé longtemps avec M. Canning, samedi dernier au bureau des affaires étrangères.

— Le bruit court à Londres que le célèbre général birman Maha-Bendoola, tué par une bombe à la prise de Donabu, n'est autre qu'un fils naturel du marquis d'Hastings, le major Carol, rayé des contrôles de l'armée anglaise, pour avoir fabriqué de faux états.

— On vient d'imprimer par ordre de la chambre des communes, l'état de l'argent dépensé pour l'entretien et le soulagement des pauvres dans toutes les paroisses, villes et autres endroits de l'Angleterre et du pays de Galles, durant les trois années qui se sont terminées les 25 mars 1822, 1823 et 1824 respectivement; cet état offre les résultats suivans:

1822	1823	1824
6,358,702 liv. 11 sh.	5,772,958	5,736,898 liv. 2 sh.

— L'empereur du Brésil avait ordonné aux autorités de ses forts de ne point rendre les saluts des navires de guerre étrangers qui, au moment de saluer, l'amenèrent point leur pavillon national pour hisser à la place le pavillon impérial. Les anglais n'ont pas voulu se soumettre à ce règlement; la frégate de S. M. britannique, la *Blanche* a salué de 21 coups la place de Fernambuco, mais sans hisser le pavillon national. Le gouverneur de la place n'ayant point voulu rendre le salut, la frégate s'est aussitôt rendue à Pico-Lucero, pour faire des remontrances à l'empereur. S. M. I. a ordonné au gouverneur de rendre le salut, et la frégate est retournée à Fernambuco pour le recevoir. Il paraît que maintenant les deux gouvernemens sont sur le pied le plus amical.

FRANCE.

Paris, le 9 décembre. — Les souscriptions en faveur des enfans du général Foy, se répandant sur tous les points du royaume, on croit que le total des offrandes dépassera un million.

— M. le maréchal Jourdan, président de la commission chargée de recueillir les dons de la souscription nationale en faveur des enfans du général Foy, et de diriger l'érection du monument qui doit être élevé à la mémoire de ce grand citoyen, s'est empressé de se rendre à Paris. Il est arrivé aujourd'hui, et demain la commission se réunira pour la première.

— Le total des souscriptions s'élevait le 7 de ce mois à 376,231 francs.

— On sait aujourd'hui que l'incendie de l'Escurial, attribué d'abord à la malveillance, n'est dû qu'à la négligence de quelques domestiques. Après le départ du roi, ils oublièrent d'éteindre le feu de la cheminée dans l'appartement occupé par S. M. La flamme ayant atteint les draperies et une partie des meubles, il en est résulté un dommage qu'on évalue à 80,000 fr.

Cours de la bourse du 9 décembre. — Rentes 5 p. 0/0. Jouis. du 22 sept. 1825, 96 fr. 40 c. — 4 1/2 p. 0/0, jouiss. 00 fr. 00 c. — 3 p. 0/0, jouiss. du 22 juin, 63 fr. 50. — Act. de la banque, 2100 00. — Emprunt royal d'Espagne 1823, 50 1/2. — La fin du mois. Cinq pour cent. A 3 heures 96 fr. 40 c. Trois pour cent. A 3 heures 63 fr. 35 c.

Bulletin officiel de la bourse d'hier, 8 décembre.

Effets publics. — Le cours s'est maintenu à peu près où la baisse l'avait laissé hier soir. Les 3 p. 100 au comptant, 64 05 à 64 35; fin du mois 64 45 à 63 95, restés à 64 05. Après la bourse, 64 15 demandés, 64 20 offerts. Les 5 p. 100 au comptant, 97 à 96 75, restés à 96 85; fin du mois, 97 25 à 97 75, fermés à 97. L'emprunt d'Haïti, 795 à 800 fr.

AFFAIRES DE LA GRÈCE.

Nous empruntons au *Journal des débats* deux lettres, l'une d'un Grec, qui déplore les dangers de sa patrie, et maudit la diplomatie hypocrite et cruelle qui livre ses compatriotes au sabre des musulmans; l'autre de l'illustre Canaris à son fils, touchante par sa simplicité:

Mon cher ami, j'ai reçu votre lettre du 25 mai passé dans un moment d'embarras. C'était l'arrivée du pacha d'Egypte avec 12 mille soldats bien aguerris et bien disciplinés, commandés par des officiers habiles, que la

fausse civilisation européenne a fournis au sectateur de Mahomet pour coloniser la Grèce par des enfans noirs de l'Afrique et de l'Arabie, et qui, profitant de quelques circonstances intérieures de la Morée, s'est avancé jusqu'aux portes de Nauplie, car il est devenu sensible au point d'honneur, et il a dû tenir sa parole, donnée à un certain commandant, de venir le saluer au golfe de l'Argolide. Le preux chevalier s'est trouvé présent au poste fixé. Vous concevez donc que je ne pouvais vous répondre alors, et je devais attendre des jours plus sereins. Le pacha s'est retiré, après s'être donné le plaisir de brûler Argos. Depuis lors, nos affaires ont commencé à prospérer un peu: on a renfermé le pacha dans le plateau de Tripolizza, et nos guérillas se forment chaque jour davantage à l'art d'attaquer un ennemi discipliné. Dans le continent de la Grèce, on est parvenu à resserrer l'ennemi bien plus nombreux, mais moins discipliné, dans deux points, celui de Salone et celui de Missolonghi, où nos braves luttent à présent corps à corps avec des forces triples.

La flotille grecque n'a eu qu'à se présenter pour faire faire ignominieusement celle du sultan.

En Candie, on a surpris l'importante forteresse de Graevonsa; et l'insurrection s'y propage, de manière que le pacha d'Egypte, au lieu d'acquiescer le Péloponèse, va perdre peut-être l'importante île de Candie. Vous voyez donc que la balance penche en notre faveur, mais l'ennemi nous menace de ses grands renforts qu'il attend, soit d'Egypte, soit de la Haute-Albanie et de la Macédoine, et il se montre cette année plus systématique et plus persévérant, et ce qui est plus étonnant, il s'appuie sur des ingénieurs et des militaires européens. La marine marchande européenne nous est tout-à-fait hostile: c'est elle qui transporte les troupes de l'ennemi et qui lui fournit des vivres et des munitions. La fleur des matelots mahométans est composée de chrétiens. Je ne vous parle point des cabales et des intrigues étrangères qui ne vous laissent pas un moment tranquilles, et cependant nous, ferons face à tous ces ennemis, soit mahométans, soit chrétiens, soit blancs soit noirs.

Nous nous flattons qu'à la fin nous triompherons, et que, malgré la politique cruelle qui veut en Grèce une nouvelle régence barbaresque, nous lui épargnerons cette honte éternelle. Il est vrai que cela nous coûte extrêmement cher, et la Grèce est dévastée en tous sens. Il ne nous reste à présent pas une ville, et nos plantations sont abîmées. Mais nous voulons être libres et chrétiens, ou autrement nous cesserons d'exister. Vous me parlez de parens et de propriétés! *Hors de la Grèce armée, un Grec ne peut plus rien posséder, et je regarde mes parens comme morts.* Je ne puis même correspondre avec eux. Les Turcs ont pris le parti de mahométaniser tout le pays sous leur domination, et dans les circonstances actuelles, je ne puis même penser au moyen de faire échapper mes parens de mon pays.

Voilà où nous sommes réduits. Que le bon Dieu maudisse ceux qui ont tant contribué à nos malheurs.

De Napoli de Romanie, 5 septembre 1825.

« Mon cher enfant, aucun des Grecs n'a eu le même bonheur que toi, celui d'être choisi par la société bienfaisante (le comité grec français), qui s'intéresse à nous pour apprendre les devoirs de l'homme. Moi, je t'ai fait naître, mais ces personnes recommandables te donneront une éducation qui rend véritablement homme. Sois bien docile aux conseils de ces nouveaux pères, si tu veux faire la consolation des derniers momens de celui qui t'a donné le jour.

« Ton père C. CANARIS. »

Ces lettres sont accompagnées d'une page éloquente destinée à réveiller l'humanité des princes et l'insensibilité des hommes d'état. Cette pièce se termine par ces mots:

« L'Europe y songe-t-elle bien? On enseigne aux Turcs à se battre régulièrement; les Turcs, sous un gouvernement despotique, peuvent armer toute la population. Si cette population armée se forme en bataillons, s'accoutume à la manœuvre, obéit à ses chefs; si elle a de l'artillerie bien servie; en un mot, si elle apprend la tactique européenne, on aura rendu possible une nouvelle invasion des barbares, à laquelle on ne croyait plus.

« Jamais, non jamais, nous ne craignons pas de le déclarer, politique plus hideuse, plus misérable, plus dangereuse par ses résultats n'a affligé le monde. Quand on voit des chrétiens aimer mieux discipliner des hordes mahométanes que de permettre à une nation chrétienne de prendre (même sous des formes monarchiques) son rang dans le monde civilisé, on est saisi d'une sorte d'horreur et de dégoût. Mais qu'on ne s'y trompe pas: on laisse les Turcs égorgés les Grecs, quand une seule dépêche diplomatique suffirait pour leur délivrance: eh bien! ce sang chrétien retombera tôt ou tard sur la chrétienté. Que la France particulièrement y réfléchisse: elle a laissé partager la Pologne, qui servait de barrière aux peuples du Nord, et les cosaques ont campé dans la cour du Louvre! »

PAYS-BAS.

DEUXIÈME CHAMBRE DES ÉTATS-GÉNÉRAUX.

Séance du 8 décembre, à La Haye.

Le greffier lit et l'on prend pour notification un arrêté de S. M. du 1er décembre, rendu sur la demande faite par le ministre de l'intérieur, le chevalier de Koninck, à qui tout travail est préjudiciable pour cause de maladie, et durant le temps de sa maladie, et par lequel M. Verstolk

van Soelen est chargé *ad intorim*, de la direction du département de affaires étrangères.

On renvoie à la commission des pétitions deux requêtes, l'une de M. Van Nierstrasz, fabricant à Rotterdam, et l'autre de MM. Weisman et Asschenberg, à Amsterdam, contenant des remarques contre les changements proposés dans le tarif des droits d'entrée, de sortie et des accises, principalement contre le droit à percevoir sur les étoffes de laine par poids et non par mesure; il en est de même d'une autre pétition de M. Desmarests, de Charleroy, contenant des plaintes contre la rigueur exercée dans la levée des contributions personnelles.

La même commission fait par l'organe de M. de Meulenaere, son rapport sur trois pétitions identiques de Beaumont (Hainaut), contenant des plaintes contre l'administration des droits d'entrée, de sortie, etc., touchant l'interprétation qu'on donne à l'art. 160 du règlement général du 26 août 1822, concernant la perception des droits. La commission propose le dépôt au greffe. La chambre adopte les conclusions de l'orateur, et arrête en outre, à la demande de plusieurs membres, l'impression et la distribution de ce rapport. Le président remet, au nom de la commission centrale, le rapport général concernant les projets de loi financiers. Le greffier en commence la lecture. Plusieurs membres demandent que la lecture n'ait pas lieu, vu que le rapport doit être imprimé et distribué à tous les membres.

Le président propose, et la chambre décide de mettre à l'ordre du jour pour mardi prochain la discussion sur lesdits projets de loi; mais sur la proposition d'un membre appuyé par plusieurs autres, ce qui donne lieu à quelques discussions, on arrête encore que les procès-verbaux des sections sur les lois financières seront imprimés et distribués.

La séance est levée et ajournée à mardi prochain, 18 décembre; 75 membres étaient présents à cette séance.

LIÈGE, LE 12 DÉCEMBRE.

Les élèves de l'université feront célébrer mercredi prochain dans l'église de St-Jean-en-Isle le service funèbre d'un condisciple qu'ils viennent de perdre. Julien Delvaux de Tirlemont est mort à l'âge de dix-huit ans; il en avait quatorze lors de son entrée à l'université. Ce jeune homme donnait beaucoup d'espérances; sa mort cause les plus vifs regrets à ses amis; la famille de Delvaux est plongée dans la douleur.

— On mande de Grave, en date du 7, que la Meuse y croît fortement; qu'elle marquait la veille 5 aunes, 40 lignes, et qu'elle a continué de croître, de sorte que le matin du 7, on avait averti les habitants du plat pays du danger, par un coup de canon, le signal ordinaire.

— Les supérieurs du collège de Thielt ont annoncé à leurs élèves qu'ils devaient se disposer à quitter l'établissement vers le quinze de ce mois, les professeurs n'ayant pas cru devoir profiter du délai accordé par le gouvernement, pour demander la permission de continuer leurs fonctions: ce collège renferme environ trois cent soixante élèves, dont quelques-uns abandonnent leurs études ou retournent aux travaux de l'agriculture, à cause d'un bruit absurde répandu par la malveillance, et par lequel tous ceux qui fréquenteraient les leçons des collèges royaux ou des athénées ne seraient plus admis, par la suite, dans le séminaire épiscopal de Gand.

Tout le mobilier du collège de Thielt sera vendu publiquement, par les supérieurs, vers la fin de ce mois. (L'Impartial.)

— Une lettre écrite à la date du 10 octobre, à bord de la frégate *la Bellone*, capitaine Dibbitz, destinée pour Batavia, contient ce qui suit: « Depuis le 1er jusqu'au 10 de ce mois, nous avons eu à lutter contre des tempêtes violentes, surtout dans la journée du 7, où la tourmente a continué pendant 14 heures et a abattu le mât de perroquet de misaine. Dans ce moment nous sommes surpris par un calme au 45° de lat. nord et 5 1/4° de longitude à l'est du pic de Ténériffe. »

— Le *Staats-Blad* publiait hier la liste des personnes ou familles dont les titres de noblesse ont été approuvés par arrêté royal du 25 juillet dernier et entérinés sur les registres du conseil suprême de noblesse, présidé par M. le baron de Lynden de Hemmen. Les qualifications auxquelles chaque noble a droit de prétendre sont aussi réglées dans cette liste volumineuse. Tous seront nommés *Hoog wel geboren heer*, ce qui signifie: *Haut et très-noble seigneur*. Après cette qualification vient le titre de comte, marquis, baron ou chevalier, etc. Les princes et ducs du St.-Empire continuent à recevoir les mêmes dénominations que par le passé.

— Des journaux ont annoncé que le voyage de M. le comte de Celles en Italie, avait pour but une mission à Rome; La gazette d'Amsterdam, d'après des informations qu'elle assure venir de bonne source, dit que M. le comte est tout simplement appelé à Naples par des affaires particulières de famille.

La souscription pour le monument à élever au général Foy et la dotation de sa famille continue toujours avec le même zèle. En deux jours, elle s'est augmentée, à Paris seulement, de plus de 25,000 francs composés de dons individuels de 10, de 5 et même d'un franc. L'exemple de la capitale est suivi à l'envi par toutes les villes de France; Lyon, Bordeaux, le Havre, Lille, Laon, St. Quentin, etc., ont déjà formé des sommes considérables... M. Constant Prévost, professeur de géologie à l'athénée de Paris, va ouvrir incessamment un cours particulier dont le produit sera affecté par portions égales, à la souscription pour les Grecs, à celle pour les incendies de Salins et à l'offrande nationale faite par la France aux descendants du général Foy. Plus d'un étranger revendiquant comme européenne la gloire de l'illustre citoyen que pleure la France, s'efforce de concourir à l'acquittement de la dette de l'humanité envers la famille d'un homme qui regardait bien réellement tous les hommes comme ses frères. Un négociant hollandais M. S*** admirateur de l'élévation de caractère du général Foy vient d'envoyer à M. B. Delessert une inscription de 50 fr. de rente 5 p. 100 au porteur, au capital de 1000 fr. etc., etc. Van Mulst.

NOUVELLES LITTÉRAIRES ET DES ARTS.

Nous réitérons aujourd'hui dans l'intérêt de notre industrie un avertissement que nous avons déjà donné à tous les ouvriers de nos nombreuses fabriques qui n'ont eu ni le temps ni les moyens d'apprendre l'arithmétique et surtout les éléments de la géométrie si utiles pour la simplification et la facilité de tous les travaux mécaniques. Un cours gratuit de ces branches essentielles de l'enseignement mathématique leur est ou-

vert tous les dimanches (*). Les heures qu'ils consacreront à cette étude sont réglées de manière à n'entraver en aucune façon leurs travaux obligés. Si dans cette classe il s'en trouve beaucoup qu'un défaut absolu des notions les plus simples sur les avantages de l'instruction, empêche d'apprécier à sa valeur toute l'utilité qu'ils pourraient en retirer, les fabricants et les chefs d'ateliers plus instruits ne sauraient leur rendre un plus grand service que de les engager, par tous les moyens qui sont en leur pouvoir, à profiter du bienfait qui leur est offert. S'il en est qui s'effraient des difficultés toujours très-grandes, dans les méthodes ordinaires, pour des intelligences qu'aucune espèce d'instruction n'est venue développer pendant de longues années, on peut les rassurer en leur disant que ces cours sont donnés d'après la méthode du suisse Pestalozzi sur le plan des leçons que M. Ch. Dupin fait au conservatoire des arts et métiers de Paris, et que les succès prodigieux obtenus à l'aide de ces méthodes, sont trop bien constatés pour ne point dissiper toutes ces craintes. La facilité et la brièveté de l'enseignement, l'avantage beaucoup trop rare dans notre pays, d'ailleurs très-ami de lumières, d'être offert gratuitement à tous, l'utilité qu'en retireront nécessairement tous les ouvriers qui voudront en profiter doivent donc faire espérer que cette école attirera, plus qu'elle ne l'a fait jusqu'à ce jour l'attention et la sollicitude de tous ceux, qui, par leur position, sont les directeurs naturels de la classe ouvrière. Bien sûrs que ces hommes qui chaque jour travaillent à la fortune de ceux qui les emploient, pour un mince salaire, ne pourront qu'y gagner en intelligence, en adresse et même en moralité, les fabricants de tout genre, nous l'espérons, s'empressent d'envoyer leurs ouvriers à cette école.

Le savant M. Barbier, ancien bibliothécaire du conseil d'état et l'un des bibliographes les plus distingués de la France, vient de mourir à l'âge de 60 ans. C'est à lui que l'on doit le dictionnaire des ouvrages anonymes et pseudonymes.

Le roi a fait don à l'université de Gand du cabinet de médailles de feu M. le chanoine de Bast; à l'université de Louvain, de 5000 fr. destinés à l'agrandissement de la bibliothèque.

La société royale de Londres vient, dans sa séance annuelle, de décerner à l'unanimité la médaille fondée par sir Godfrey Copley, à M. Arago pour les importantes découvertes qu'il a faites récemment sur le magnétisme. C'est pour la première fois qu'une pareille distinction est accordée à un savant français.

BOURSE D'ANVERS, du 10 décembre.

EFFETS PUBLICS. — Les certificats de Naples se sont maintenus; mais les métalliques ont été offerts.

CHANGES. — L'Amsterdam court a été offert, le Londres court et à deux mois ont trouvé des preneurs, le papier à trois mois a été offert; le Paris court s'est traité à la cote, il ne s'est rien traité en Francofort court, le papier à six semaines et à trois mois ont trouvé leur placement, le Hambourg à deux mois s'est fait à la cote.

MARCHANDISES. — Il s'en est peu traité.

Les sucres raffinés ont eu un faible débit cette semaine; il s'en est vendu environ 15,000 l. qui furent payés en entrepôt, savoir: les méis de 3 liv. de fl. 27 60 c. à fl. 30 20 c.; et les 5 l. de fl. 27 10 c. à fl. 28 15 c. La m-lasse ess tenue à fl. 16 90 c.

EFFET PUB.	COURS.	CHANGES.	A COURTS JOURS.	A 2 M.	A 3 M.
P. B.		Amsterd.	174 0/0 p.	P	1 5/8 0/0 p.
Dettes actives.	56 172 A	Londres.	40 40 1/2	A	39 7/8
Différée.		Paris.	47 9/16 0/0	A	47 1/4 P
Obl. du S.	98 174	Franc.	36 3/16	P	35 11/16 P
Act. S. C.	94 3/4	Hamb.	35 3/8	P	35 1/8 P

BOURSE D'AMSTERDAM. — Du 9 novembre.

Dettes actives, 56 3/4 57 7/8. Différée, 1 1/8 1 1/16. Bill de chance, 22 1/4 1/2 3/8. Synd. d'amort., 97 1/2 98 3/4. Restes remb., 88 1/4 3/4 1/2. Lots dito, 00. Act. de la soc. de comm., 174 3/4 1/2.

CHARADE LIÉGEOISE.

On vi richa près di m'prumi,
Sen l'adusé, s'lairu quasi mori.
Et sen m'deusème, on malreue,
Pendan l'ivier n'areu ni feu ni leu.
Jonai, jonn feie qui s'aimet foir,
Po d'so m'ietireron ben ratt d'acoir.

Le mot de la dernière énigme est *Miroir*.

VILLE DE HUY.

Les fonctions de principal et de professeur des 1^{re} et 2^e classes au collège de cette ville étant vacantes, les aspirants dûment gradués doivent s'adresser à M. Delchambre d'Herstal, bourgmestre, en franchissant leurs lettres. Le principal devra établir à ses frais un pensionnat et pour ce, il aura la jouissance d'un local convenable, ainsi que d'un grand jardin, et d'autres avantages à convenir.

ÉTAT CIVIL DE LIÈGE. — Du 9 et 10 décembre.

Naissances: 4 garçons, 10 filles.

Décès: 3 garçons, 3 filles, 3 hommes, 3 femmes; savoir:

Jean Joseph Martin Thomas, dit Dallemagne, âgé de 40 ans, pompier, rue sur la Fontaine, époux de Marie Barbe Steinmar.

Marie Joseph Lahaye, âgée de 86 ans, rentière, rue pied du pont des Arches.

Marie Marguerite Defaaz, âgée de 83 ans, sans profession, rue de la Casquette.

Gertrude Noel Delaïresse, âgée de 23 ans, cultivatrice, faubourg Saint-Laurent.

Jean-François Lenoir, âgé de 65 ans, journalier, quai d'Avroy, épouse de Marie-Joseph Husson.

Georges Joseph Colsoûl, âgé de 66 ans, journalier, rue sur la Fontaine, époux de Marie Elisabeth Laruelle.

Mariage 1^{er}, Savoir: Entre

André Joseph Dehuy, plombier, place St-Pierre, et Thérèse Cuvron, marchande plombier, rue Hors-Château, veuve de Gaspar François Aporta.

THÉÂTRE DE LIÈGE.

Mardi 13 décembre 1825, n^o. 13 du 2^e mois de l'abonnement

Gulistan, ou *le Hulla de Samarcande*, opéra en 3 actes.

On commencera à 5 heures et demie par *le Turluffe*, comédie en 3 actes et en vers, de Molière.

En attendant *Leocadie*, *les Deux Cousins*, et la reprise de *Barrabas de Séville*.

(*) Voir les annonces.

TEMPÉRATURE DU 12 DÉCEMBRE.

A 9 h. du mat. 6 1/2 au-dessus 0; à 4 h. ap.-midi, 8 d. au-dessus.

TAXE DU PAIN. — Du 9 décembre.

PAIN DE	Seigle.	c ^{ts} 13 1/2
	Ménage	» 20 1/2
	Blanc.	» 29

ANNONCES ET AVIS DIVERS.

Les D^lles. MAROUX et B. DE SARTORIUS, libraires, rue Souverain-Pont, n. 319, viennent de recevoir un bel assortiment d'almanachs fins de Paris; des almanachs sous verre et sur carton; almanachs allemands, almanachs de Gotha; cartes de visites; claquettes (porte-cartes-visites) carnets; portefeuilles; jeux de patience; jeux d'emblèmes et divers autres jolis objets propres à être donnés en cadeau pour les étrennes.

Les mêmes libraires débitent les nouveautés suivantes: Edouard par l'auteur d'Ourika. Bruxelles 1825. in-18, 94 cents. Le Tartuffe moderne par M. Mortonval. 2 vol. in-12. Bruxelles 1825. 2 fl. 35 cents. Lascaris ou les Grecs du 15^{me}. siècle par M. Villemain, de l'académie française. in-8°. Paris 1825. 3 fl. 78 cents. Le Vignole des ouvriers, des propriétaires et des artistes renfermant les ordres d'architecture, 2 volumes in-12. Paris 1825. 3 fl. 13 cents. Mœurs administratives, pour faire suite aux observations sur les mœurs et les usages français au commencement du 19^{me}. siècle, 2 vol. in-12. Paris 1825. 3 fl. 78 cents. Les cinq codes en miniature, avec indication de leurs dispositions corrélatives.

On trouve toujours chez elles un bon choix de livres classiques, d'histoire, de littérature, de piété et pour l'instruction de la jeunesse. Elles tiennent magasin de papeterie, fournitures de bureau, registres de commerce, lignés et non lignés, tous les articles relatifs au dessin et la peinture, parfumerie et véritable eau de Cologne de Jean Marie Farina.

Etude des mathématiques, d'après Pestalozzi.

Le professeur, docteur en droit, commencera mardi prochain, à midi, le cours d'algèbre et de géométrie. La plupart des jeunes gens qui suivent ses leçons sont élèves de l'Université.

Les leçons gratuites d'arithmétique et de géométrie d'après l'ouvrage de Ch. Dupin, se continuent le dimanche à 10 et à 2 heures; et le jeudi de 7 à 9 heures du soir, rue Hors-Château, chez M. DEGEER.

On demande une cuisinière et une lingère. S'adresser au faubourg Sainte-Marguerite, n. 347, où on dira pour qui c'est.

Pierres de taille à vendre au n. 493, derrière St-Jacques.

A louer, pour entrer en jouissance le premier mai 1826, une belle et vaste maison située au centre de la ville de Verviers.

Sa situation et sa construction la rendent propre à tout commerce.

S'adresser pour les prix et conditions à Mr. H. J. DETROOZ, place du marché à Verviers, ou à M^{re}. FOCROULLE, avocat, rue du Heusy en la même ville.

Il sera procédé par le ministère de maître Bergh, notaire à Neuchâteau en son étude le mardi trois janvier 1826, à dix heures du matin à la vente publique de bois domaniaux dépendant de l'inspection des eaux-et-forêts de Neuf-château, grand duché de Luxembourg.

La description de ces bois se trouve dans le catalogue que l'on peut se procurer au prix de 10 cents, chez l'inspecteur des forêts, le receveur des domaines à Neuf-château, chez les receveurs des domaines à Luxembourg, Bouillon, Bastogne, Étalle, Houffalize, St. Hubert et Virton, ainsi que chez tous les receveurs des chefs-lieux de province du royaume.

Liège le 1^{er}. décembre 1825

L'administrateur des domaines, eaux-et-forêts du 5^e. ressort
Ferdinand DEL-MARMOL.

Il sera procédé par le ministère de maître Parmentier, notaire à Liège, dans l'une des salles du palais de justice de la même ville le vendredi vingt sept janvier 1826 à dix heures du matin à la vente publique des biens domaniaux dépendant des bureaux des domaines de Herve, Louveigné, Grâce, Waremmé, Liège, Stavelot et Hermalle, province de Liège.

La description de ces biens se trouve dans le catalogue que l'on peut se procurer au prix de 15 cents chez les receveurs des domaines des bureaux de la situation des biens ainsi que chez ceux de Verviers, Huy et chez tous les receveurs des chefs-lieux de provinces du royaume.

Liège le 1^{er}. décembre 1825.

L'administrateur des domaines, eaux-et-forêts du 5^e. ressort,
Ferdinand DEL-MARMOL.

Il sera procédé, par le ministère du notaire Grégoire à Huy, en son étude le lundi trente janvier 1826 à dix heures du matin à la vente publique de bois domaniaux dépendant de l'inspection des eaux-et-forêts de Liège, province de ce nom.

La description de ces bois se trouve dans le catalogue qu'on peut se procurer à raison de 15 cents chez l'inspecteur des eaux-et-forêts à Liège, le sous inspecteur à Huy, ainsi que chez les receveurs des domaines à Liège, Huy, Verviers, Waremmé, ainsi que chez les receveurs des domaines des chefs-lieux de provinces du royaume.

Liège le 1^{er}. décembre 1825.

L'administrateur des domaines, eaux-et-forêts du 5^e. ressort,
Ferdinand DEL-MARMOL.

PUBLICATIONS NOUVELLES

Faites du 15 octobre au 30 novembre 1825, par P. J. DEMAT, imprimeur-libraire, Grande-Place, à Bruxelles.

1^o *Nouvelles lettres provinciales*, écrites par un provincial à un de ses amis, sur les affaires du tems, par l'auteur de la Revue politique de l'Europe en 1825. in-8°. 2 fl. 37 c. P.-b.

2^o *Mémoires inédits de M^{me} la comtesse de Genlis*, sur le 18^e siècle et la révolution française depuis 1756 jusqu'à nos jours. Tomes IX et X. 2 vol. in-12, 2 fl. 83 c. 172. P.-b.

3^o Le même ouvrage. 2 vol. in-18. 2 fl. 37 c. P.-b.

4^o *Mécanique des ouvriers*, artistes et artisans, traduite de l'anglais sur la 12^e édition, par Bulos. Ouvrage indispensable aux mécaniciens, menuisiers, maçons, serruriers, etc. 2 vol. in-12, avec planches, 3 fl. 78 c. P.-b.

5^o *Leçons de géographie*, par M. l'abbé Gaultier, nouvelle édition, soigneusement corrigée, augmentée d'un nouveau tableau et d'un supplément de 48 pages pour le royaume des Pays-Bas. Grand in-18, avec la carte du royaume, cartonné, 95 c. Pays-Bas.

6^o *La mort de Socrate*, poème par A. Delamartine, in-18, orné d'une gravure, 83 c. P.-b.

7^o *Concordance des tems des verbes* et particulièrement des tems du subjonctif, l'une des plus grandes difficultés de la langue française, analysée et mise à la portée de toutes les personnes qui désirent de parler et d'écrire correctement; par E. A. Lequien, nouvelle édition in-12, 59 c. P.-b.

8^o *Traité de la conjugaison des verbes*, ouvrage qui peut servir de supplément à la plupart des grammaires élémentaires qui ont paru jusqu'à ce jour; par E. A. Lequien, nouvelle édition, in-12, 59 c. P.-b.

9^o *Voyage du général Lafayette aux Etats-Unis d'Amérique*, en 1824 et 1825. Tome III, in-18, 70 c. P.-b.

Les trois volumes se vendent ensemble 2 fl. 12 c. 172.

10^o *Inleiding tot de beoefening der vestingbouwkunde*; mitsgaders verscheidene voorstellen, tot verbetering van het gebastioneerde stelsel waarin als hoofdpunten behandeld: eene uiteengezette beschrijving nopens den aard en het gebruik der ricochet-schoten, hunne invloed op het tracé, en eenige hulpmiddelen, welke men tegen dezelve zoudekunnen in het werk stellen; hoe de flanken en de overige deelen van het bastion beneffens deszelfs binnenuimte, de voordeeligste leiding en inrigting te geven; en eindelyk omtrent de dekkings-of-buiten-werken, een betere gemeenschap, een nieuw ontwerp voor deinea uitspringende wapenplaatsen het gebruik der mynen, en eenige verdere onderdeelen; door J. G. W. Merkes, 1^{ten} luitenant-ingenieur, in dienst van Z. M. den koning der Nederlanden, 2^e deel, in-4^o, avec 3 grandes planches.

Prix des 2 vol. 9 fl. 45 c. 172 P.-b.

NB. la gravure des planches n'étant pas achevée l'ouvrage n'est pas en vente.

11^o *Thémis*, ou bibliothèque du jurisconsulte, par une réunion de magistrats, de professeurs et d'avocats. Tome VII 8^e livraison, in-8^o.

Prix de l'abonnement pour Bruxelles, 3 fl. 31 c. P.-b.

Pour tout le royaume, franc de port, 4 fl. 25 c. P.-b.

12^o *Revue bibliographique des Pays-Bas et de l'étranger*, ou indicateur général de l'imprimerie et de la librairie et des cartes géographiques, gravures, lithographies et œuvres de musique IV^e année, n^o 10 et 11. Prix de l'abonnement annuel franc de port pour le royaume, 5 fl. 67 c. P.-b.

On cherche pour domestique un jeune homme de la campagne. S'adresser n. 48, vis-à-vis l'église St. Antoine.

Avis aux amateurs de chevaux.

M. SCHUMANN a l'honneur d'informer le public qu'il vient d'arriver avec un grand nombre de chevaux étrangers, de voiture, de cabriolet et de selle. Il est descendu à l'hôtel de la Pommelette. Il ne restera que peu de jours.

Une personne en état d'enseigner le français et la musique vocale peut se présenter dans un pensionnat. Elle jouira de l'avantage de pouvoir apprendre gratis le hollandais et d'un traitement. S'adresser pour renseignements ultérieurs, à Liège, sur la Batte, n. 1102.

Vente d'un mobilier considérable.

Les 20, 21, 22 et 23 décembre 1825, à onze heures précises, à la maison mortuaire de M. Antoine-François de Favereau de Geer, sise en la commune de Geer, canton de Waremmé, il sera procédé aux enchères publiques, par le ministère de Me Jamouille, notaire, à la vente des effets mobiliers délaissés par ledit Mr. de Favereau de Geer, et dont la désignation suit, savoir:

Mardi 20 décembre. — Un cheval de monture avec ses harnais, 4 vaches à lait et 4 genisses de la plus belle espèce, cochons, commodes, garde-robes, encoignures, coffres, tables de toutes qualités, chaises bourrées en crin et autres, horloge, tannes, tonneaux et autres objets en bois.

Mercredi 21. — Linges, consistant en 60 douzaines de serviettes, une grande quantité de nappes, draps de lit, taies d'oreillers, essuie-mains, couvertures en laine, court-pointes, lits de plumes, matelas, traversins, oreillers, chemises et autres linges.

Jeudi 22. — Faïences, porcelaines, étain, cuivre, batterie de cuisine, miroirs, verres, montre en or à répétition, argenterie, une collection de livres de théologie, piété, histoire et autres ouvrages.

Vendredi 23. — Environ 300 rasières P.-b. de froment, seigle et avoine, vins en cercles et en bouteilles; beurre, sirop, betteraves, carottes, pommes-de-terre, foin, paille, chauffage, vieux bois et généralement tout ce qui se trouve à ladite maison, sans réserve.

Cette vente se fera à dix mois de crédit, en monnaie du royaume et aux conditions à prélire.

Une femme de la campagne, récemment accouchée, et munie de bons certificats, peut se présenter de suite comme NOURRICE au n. 93, rue Hors-Château.

(701) DERNIER AVIS.

La belle terre, ci-devant seigneuriale de Grand'Han, dont la vente a été annoncée à diverses reprises dans les journaux précédents, sera définitivement aliénée de gré à gré avant le 22 décembre 1825. S'adresser, pour traiter, à M^e THOIX, avoué licencié à Liège, et à M^e GENGOUX, notaire royal d'arrondissement à la résidence d'Heures, dépositaire du cahier des charges, du procès-verbal d'arpentage, des titres de propriété, des états d'inscriptions hypothécaires, et par le ministère duquel le contrat aura lieu.

Les lettres doivent être affranchies.

AVIS.

On offre de céder à un prix très avantageux et aux conditions les plus raisonnables, un beau magasin de musique à Bruxelles, dont il existe des dépôts assez considérables dans six des principales villes du royaume. Ce magasin comprend une très grande quantité d'articles différents, un assortiment complet de toutes les partitions gravées, beaucoup de manuscrits, un très grand nombre de planches d'étain gravées de musique choisie et de bonnes méthodes.

S'adresser au bureau de cette feuille.

(694) La commission administrative des hospices civils de Liège, informe que l'on offre de lui fournir le litron de vin de Bordeaux au prix de 45 cents, et qu'il n'a pas été fait de soumission pour la fourniture des articles suivants: 1. viande; 2. savon; 3. huile à brûler; 4. vinaigre de pommes; 5. et ardoises première qualité. Les personnes qui voudront faire à un prix inférieur l'entreprise de vin de Bordeaux, comme aussi celle de chacun des articles 1, 2, 3, 4 et 5, sont invités à remettre au plus tard jeudi prochain, avant midi, au secrétariat de la commission, où l'on peut voir le cahier des charges, leurs soumissions cachetées, qui devront être écrites sur papier timbré, et désigner, en toutes lettres, le prix fixé en argent des Pays-bas, à raison, 1^o de la livre des Pays-bas pour les articles 1 et 2; 2^o à raison du litron pour les articles 3 et 4; 3^o à raison du mille pour l'article 5. Toute fraction autre que d'un demi cent ne sera pas admise.

Mardi 13 décembre 1825, il sera procédé devant M. le juge de paix de Huy, en la salle de ses séances, aux 10 heures du matin, à la vente aux enchères des propriétés, sises à Jamagne, commune de Marchin, provenant des successions des frères et sœurs Jeanette, consistant en une maison, bâtiments ruraux et 19 bonniers 30 perches P.-b. de jardin, prés et terres, en diverses pièces.

Laquelle vente aura lieu en détail ou en masse, aux conditions dont on pourra prendre connaissance chez M^e GRÉGOIRE, notaire, à Huy.

() VENTE PAR LICITATION.

Lundi, 2 janvier 1826, à deux heures de relevée, en vertu d'un jugement rendu par le tribunal civil de première instance séant à Liège, le 17 septembre 1825, dûment enregistré, les enfans et représentans des défons Jean Jacques Borsu et Marguerite Bertrand, demeurant au faubourg Ste. Marguerite, quartier de l'ouest de la ville de Liège, feront procéder pardevant M. le juge de paix dudit quartier, en son bureau rue Platte Pierre, et par le ministère du notaire PAQUE, à Liège, à la vente par licitation des immeubles et capital ci après, savoir:

Premier lot.

Art. 1^{er}. Une maison solidement construite et en bon état, enseignée de la Tricoise, sise au faubourg Ste. Marguerite, quartier de l'ouest de la commune de Liège, n. 249, composée de deux étages, couverte en ardoises, avec cour par derrière, bâtiments et tout ce qui est circonscrit dans les limites de ladite cour.

Cette maison, si connue par le commerce en fer qui s'y fait depuis bien des années, est très avantageusement située, tant à raison des débouchés que lui procure la grande route de St. Trond et de Bierset, que par le grand nombre des forgerons qui habitent le voisinage.

Art. 2. Un beau jardin planté d'arbres à fruits, formant deux parties séparées par une terrasse, de la contenance de six perches et 25 aunes P. b. carrées.

Deuxième lot.

Art. 1^{er}. Une maison, cotée 249 bis, ayant un étage, cave et grenier, contigue aux batimens qui se trouvent dans la cour de la maison du 1^{er} lot, avec un vaste bâtiment servant de forge et un autre dit l'Etable, circonstances et dépendances, le tout situé au faubourg Sainte Marguerite, et circonscrit dans l'enceinte d'une cour close de murs, qui contient une superficie d'environ dix perches 88 aunes carrées, y compris l'emplacement des batimens, joint du nord-ouest à la cour et à la maison du premier lot.

Art. 2. La pièce qui sert présentement de magasin à la maison du 1^{er} lot, dont elle est exceptée. Cette pièce et les autres batimens qui constituent le présent lot, sont solidement construits; ils sont couverts en ardoises, à l'exception du bâtiment dit l'Etable, qui est ouvert en chaume.

Les 1^{er} et 2^e lots ci dessus, après avoir été adjugés séparément, seront réexposés en vente cumulativement, et si l'adjudication des deux lots réunis est plus avantageuse, elle sera préférée.

La réunion des deux lots fournirait à l'adjudicataire les moyens de former un bel et grand établissement de commerce.

Troisième lot.

Une maison reconstruite à neuf, sise audit faubourg Ste. Marguerite, n. 251, composée d'un étage, ayant deux pièces au rez de chaussée, couverte en ardoises, avec cour par derrière, une citerne et dépendances, tenant du nord-est à la grande route de St. Trond et de Bierset.

Quatrième lot.

Un capital de 943 florins 11 cents produisant intérêt à quatre pour cent, dû par Mr. Eugène Charles Alexandre Antoine Marie Cocquel, demeurant en la ville d'Anvers, et résultant d'une délégation faite sur le prix d'une vente d'immeubles.

S'adresser, pour connaître les conditions de la vente, au bureau du juge de paix susdit ou audit noiaire PAQUE, en l'étude duquel les titres de propriété sont déposés.

(700) Magasin à prix fixé en gros et en détail. — Le Sr COULON, né, est présentement déballé rue Gérardrie, n^o 626, à Liège, avec un assortiment de draps et de mousselines, percales, calicots, mouchoirs de poche, etc. Le tout à des prix très avantageux.

(642) VENTE AUX ENCHÈRES.

1^o De la terre de Stevordt, arrondissement de Hasselt, province de Limbourg, par M. Pierre de Ceuleneer, conjointement avec MM. Geradon fils, avocat, Putzeys et Verninck, avoués, commissaires nommés par ses créanciers.

Elle aura lieu le jeudi 29 décembre 1825, à deux heures de relevée, en l'étude du notaire BOULANGER et par le ministère de ce dernier et du notaire PAQUE, à Liège.

Cette terre consiste en un château bâti dans le goût moderne, en bon état, entouré de jardins, étangs, bosquets, prairies et de plusieurs avenues bordées de chênes et de bois blancs; en deux fermes, cinq maisons, un moulin à faire de grains farine, un pressoir; en terres labourables, prairies et bois, le tout d'une contenance de 151 bonniers 75 perches et 56 aunes carrées.

2^o Des rentes annuelles et perpétuelles suivantes:

Une de 66 florins 5 cents, due par la commune de Stevordt.

Une de 21 florins 83 cents, due par les héritiers Govaest-Hermans, de Stevordt.

Une de 3 florins un cents, due par Chrétien Ratten, de Curenge;

Une de 178 litrons 88 dés P.-b. de seigle, due par les héritiers Gérard Claes.

Et une de 29 litrons 81 dés de seigle, due par Catherine Diesmans, de Willebosch.

On peut prendre connaissance des conditions dans les études desdits notaires.

BELLE VENTE DE CHÊNES.

Mercredi 28 décembre 1825, à dix heures précises du matin, M. le baron de Stockhem de Heers, fera vendre publiquement aux enchères, dans son bois dit le Grand-Bruit, situé à Hollogne-sur-Geer, province de Liège, district de Wareme, à égale distance d'environ deux lieues, soit de la ville de St. Trond, soit du village d'Oreye, tous deux situés sur la chaussée de Bruxelles à Liège,

Cent et quarante chênes propres à tout usage, arbres de moulin, d'usine, etc., et surtout par leur grande élévation, la majeure partie ayant 17 et 20 aunes P. B. de hauteur, avec une circonférence proportionnée, très propres pour les constructions de la marine.

On vendra aussi plusieurs beaux frênes et hêtres, le tout à crédit, et aux conditions lors à préliure.

Il sera donné aux acquéreurs tout le délai convenable pour le transport des arbres jusqu'à la fin de l'été prochain.

Vente de deux maisons, rue Sommeleville, à Verviers.

Lundi dix-neuf décembre courant, à dix heures du matin, les enfans et représentans Thomas Jardon, feront exposer en vente publique et adjuger définitivement pardevant M. le juge de paix du canton de Verviers, par le ministère du notaire Lys, en son étude à Verviers, au plus offrant et dernier enchérisseur, deux maisons et jardin potager, l'une cotée n. 1333, située rue Sommeleville, à Verviers, l'autre cotée n. 1331, située derrière la précédente et n'en étant séparée avec le jardin, que par le canal de la rivière.

La vente aura lieu en un seul lot, sur la mise à prix de 4725 fl. P.-b., sans réserve de surenchère.

Cette vente, autorisée par justice, présente sûreté et facilité à l'acquéreur.

Jeudi 29 décembre 1825 et jours suivans, vers dix heures du matin, à la recette du notaire Bourguignon, madame veuve Thonus, de Grunc, fera vendre dans ses bois de Grunc, dits derrière les Marchets, neuf cent cinquante arbres, chênes et hêtres, parmi lesquels il s'en trouve d'une grosseur extraordinaire. A crédit.

(652) Jeudi 22 décembre 1825, à deux heures de relevée, le notaire PAQUE procédera, en son étude, rue St. Hubert, à la vente aux enchères d'une maison avec jardin, sise à Liège, faubourg St. Gille, n^o 321, et portant l'enseigne du Coq. Aux conditions qu'on peut voir chez lui.

662) Le 19 décembre prochain, à neuf heures du matin, en vertu d'un jugement rendu par le tribunal civil de première instance séant à Liège, le 9 novembre 1825, enregistré le 14, il sera vendu aux enchères devant M. le juge-de-paix du quartier du sud de cette ville, en son bureau rue Plate-Pierre et par le ministère de M^e DUMONT, notaire à ce commis, les maisons dont la désignation suit:

Premier lot. Une maison et dépendances, sise sur la Fontaine, à Liège, près du pont d'Avroy, n. 2, ayant issue sur le Quai-Micoud.

2^e lot. Une autre maison, ayant ci-devant servi de brasserie, réunissant plusieurs habitations, avec écurie, remise pour plusieurs voitures, sise aussi sur la Fontaine, n. 189.

3^e lot. Une autre maison, joignant à la précédente, aussi sur la Fontaine, n. 190.

S'adresser audit notaire DUMONT, rue Mont St. Martin ou à M^e VIGOUREUX, avoué, rue St. Severin, n. 714, pour connaître les conditions.